

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 21**Pouvoirs : 08**Excusé : 00**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 21*SEANCE DU 07 AVRIL 2025Date de convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34)- - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

27. SIGNATURE DES ACTES D'ENGAGEMENT CONCERNANT LES FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES ISSUES DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE, BIOLOGIQUE ET EN CIRCUIT-COURT, DIRECT PRODUCTEURS

P.J : AE DB15 Saint-Mandrier-sur-Mer.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre du groupement de commandes du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD), et que le conseil municipal doit autoriser monsieur le maire à signer les actes d'engagement issus des appels d'offres du SIVAAD.

Il convient de rappeler que l'accord-cadre 2025-2026 « fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteur » est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2026. Les bordereaux des prix seront révisés selon une périodicité mensuelle, trimestrielle ou semestrielle selon le lot concerné.

Ainsi, la commune est concernée par le lot suivant dont les montants engagés sont présentés ci-après :

Fournisseur attributaire	Lot	Intitulé lot	Montant minimum engagement annuel HT	Montant maximum engagement annuel HT
SA PASSION FROID	DB15	Produits surgelés BIO	2 000 €	4 000 €

Après avoir donné toutes les précisions nécessaires, monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte d'engagement du lot DB 15 « Produits surgelés BIO ».

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE.

D'autoriser monsieur le maire à signer l'acte d'engagement du lot DB 15 « Produits surgelés BIO ».

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT